

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ROCHESSAUVE**

République Française – Département de l'Ardèche

Date de convocation : 24.01.23

Date d'affichage : 07.02.2023

**Nombre de
Conseillers :**
En exercice : 11

Présents : 08

Volants : 08

Le deux février de l'an deux mil vingt-trois à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de ROCHESSAUVE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Sébastien VERNET, Maire.

Étaient présents : AMBLARD Gilles, ZAESSINGER Cécile, GAT Nicolas, VERNET Sébastien, MOUTON Josiane, VIDAL Carine, BENLIAN Lydie, , CLAUZIER Manon.

Étaient excusés : KHOUNI Jamila

Étaient absents : SABOT Nicolas, BASSET Anselme

Secrétaire de Séance : GAT Nicolas

**OBJET : SUBVENTION COMMUNE DE BERZEME – PLAN BIBLIOTHEQUE A
L'ECOLE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à son passage à l'école de Berzème en octobre dernier, l'inspectrice de l'éducation nationale propose l'école de Berzème au plan « bibliothèque à l'école ».

Une subvention pour l'achat de 1500 € de livres sera accordée si la mairie de Berzème accepte de financer du petit matériel à hauteur de 379 €.

Suite à cette information la commune de Berzème sollicite une subvention auprès des autres municipalités, aide calculée au prorata du nombre d'enfants scolarisés à l'école de Berzème.

Les mairies concernées sont Berzème, Saint Giney-en-Coiron, Rochessaive et Scautre.

Deux enfants sur notre commune sont actuellement scolarisés à Berzème.

Après délibération, et selon la demande de la commune de Berzème, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention de 23 € qui sera versé à la mairie de BERZEME.

Ainsi délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le maire

